

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

N°038

**OBJET :**

**MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALE  
ELECTIONS MUNICIPALES 2026**

Nombre de Conseillers en Exercice :	Nombre de Membres Présents :	Nombre de Membres Votants :	Date de la Convocation :
43	37	43	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

**EXCUSES** : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

Les conseils municipaux seront renouvelés lors des scrutins organisés les 15 et 22 mars 2026.

Sous la responsabilité de la commission de propagande et conformément aux dispositions du code électoral, il est confié à la commune dans le cadre d'une convention entre l'Etat et la collectivité, la réalisation des travaux de mise sous pli de la propagande électorale.

Cette convention définit les conditions matérielles et financières liées à ces opérations. La collectivité réalisera cette prestation pour les deux tours de scrutin.

Il est à noter que lors des élections locales précédentes, cette prestation a été effectuée par les agents municipaux.

L'Etat alloue pour ces travaux une dotation financière calculée en fonction du nombre d'électeurs et du nombre de listes de candidats.

Cette recette sera imputée sur le budget principal sur la ligne 74 74718 031

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
011-211100698-20251218-28224A-DE

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025  
Publication : 23/12/2025

